

Séance du 25 février 2016

L'an deux mille seize, le vingt cinq du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUËT Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, GASTINEAU Roselyne, CORMIER Catherine, BODIER Robert, ROGER Steve, HOGRET Yoann.

Absents et excusés : MADIOT Isabelle, JANITOR Angelina, MOREAU Brigitte, CHABOT Freddy, MOISY Cyrille.

Absent : BOUSSION Bernard

Madame Roselyne GASTINEAU est élue secrétaire de séance.

Restitution de l'audit énergétique

Monsieur Florian Renaudier, gérant de la société LCA, fait part au conseil municipal de la restitution de l'audit énergétique réalisé sur les logements de la Métairie.

Subventions 2016 – 2016/08

| <u>ORGANISMES</u> | <u>Vote du conseil</u> |
|---|------------------------|
| A.S. St Saturnin du Limet | 1 000.00 € |
| Association Saturn' Anim + projet Ruez-vous pour 2016 | 1000.00 € |
| Comité des Fêtes St Saturnin | 1 000.00 € |
| Rencontre des St Saturnin | 1 000.00 € |
| Génération Mouvement - Les Aînés Ruraux | 1 000.00 € |
| Les Roues Saturn' | 1 000.00 € |
| Associations Passions Partagées (courrier) | 600.00 € |
| Chambre des métiers, 1 apprenti et 1 jeune espace conseil | 50.00 € |
| Comice agricole | 80.00 € |
| Croix rouge | 50.00 € |
| FDGDON | 91.72 € |
| Sté de pêche de Congrier/St Saturnin | 150.00 € |
| SPA Laval (0.30 € par habitant) | 156.90 € |
| Ass des Anciens Combattants de Renazé | 100.00 € |
| Ass des infirmes moteurs cérébraux | 80.00 € |
| La Croix d'or | 50.00 € |
| Le CAUE | 68.60 € |
| A.F.M Téléthon53 | 80.00 € |
| Maison familiale de l'Hippodrome (1 jeune inscrit) | 25.00 € |
| Association des paralysés de France | 80.00 € |
| La ligue contre le cancer | 80.00 € |
| France Alzheimer | 80.00 € |

Subvention OGEC Année scolaire 2014/2015 - Ecole privée de Renazé – 2016/09

Considérant qu'il n'y a plus d'école sur la commune,

Vu la demande de subvention de l'OGEC de l'école privée de Renazé sollicitant une participation financière pour les frais de scolarisation des enfants de notre commune,

Vu la liste des enfants concernés (10 ayant 3 ans au plus au 31 décembre 2014 et toujours scolarisés dans l'établissement),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le versement d'une subvention pour les frais de scolarisation des enfants de Saint Saturnin Du Limet d'un montant de 7 468.20 € (10 X 746.82 €) pour l'année scolaire 2014/2015. Le coût moyen par élève retenu est celui de l'école publique de Renazé soit 746.82 €.

Frais d'expertise : procédure de péril – 2016/10

Par ordonnance en date du 26 janvier 2016, le tribunal administratif de Nantes a désigné la commune pour payer les frais et honoraires d'expertise dans la procédure de péril concernant l'ancienne salle du CJF.

La commune s'est acquittée de ses frais auprès de l'expert dont le montant s'élève à 876.25 € TTC.

Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil pour refacturer ses frais au propriétaire de l'immeuble faisant l'objet de la procédure de péril (Sté BF2A basée à Levallois Perret dont le gérant est Monsieur Bachar Ali Hassan).

Achat de terrain

Monsieur le maire informe le conseil que pour l'aménagement du lotissement du Parc, il semblerait opportun d'acquérir une partie de la parcelle n° 163 de la section ZI appartenant à M. FOUGERAY Romaric.

Cette portion de terrain permettrait la création d'un second accès au lotissement soit piétonnier soit routier. Tous les frais de cette transaction seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à faire les propositions suivantes aux propriétaires :

- 1^{ère} proposition – Chemin piétonnier (environ 65 m²)..... 6.00 € le m²
- 2^{ème} proposition – Route (environ 185 m²).....15.00 € le m²

Droit de préemption urbain – 2016/11

Considérant la délibération en date du 27 février 2014 instituant un droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2014,

Vu la vente de la parcelle n° 252 de la section C (7, Chemin du Presbytère),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la dite parcelle.

Avis sur le projet de PLU de La Selle Craonnaise – 2016/12

Conformément à la réglementation, monsieur le maire rappelle que le conseil est sollicité pour donner son avis sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de La Selle Craonnaise et ce en tant que commune limitrophe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable au projet du PLU de La Selle Craonnaise.

Chantiers Argent de poche – 2016/13

Le dispositif Argent de poche est reconduit officiellement par la DDCSPP. La communauté de communes a délibéré en date du 18 janvier 2016 et poursuivra via le CIAS la mission de coordination du dispositif. Ces chantiers s'adressent aux jeunes âgés de 16 à 18 ans. Ils sont rémunérés à hauteur de 15 € par chantier de 3 h.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil pour renouveler l'opération « Argent de poche ». Cette dernière aura lieu en juillet 2016 pour les jeunes de la commune âgés de 16 à 18 ans.

Les chantiers habituellement proposés sont :

- Désherbage
- Peinture
- Animation à la maison de retraite
- Diaporama

Le conseil municipal approuve le dispositif « Argent de Poche » qui se déroulera en juillet prochain. Il est demandé au conseil de réfléchir sur de nouveaux chantiers. L'indemnisation des jeunes se fera par mandat administratif.

Devis

→ Talus au terrain de foot : Le conseil municipal donne son accord pour bâcher le talus entre les deux terrains. La pose sera effectuée par les agents communaux. Pour environ 1 000 m², le coût de la toile de paillage et des agrafes est d'environ 600 € (devis Véralia).

→ Logements de la Métairie : Le conseil municipal donne son accord pour le remplacement des deux cabines de douche des logements du rez-de-chaussée. Le devis Gédimat est retenu pour 2 cabines de douche 80 X 80 pour un coût unitaire de 447.29 € HT.

Divers

- Immeuble 20, rue Principale : 5 propositions ont été reçues pour la reprise du commerce.

- Référent « Culture » : Afin de favoriser la communication et le suivi des actions culturelles menées par la Communauté de communes, Angelina JANITOR est désignée référent culture.

- Monsieur le Maire donne un compte rendu de la dernière séance de la communauté de communes.

Date de la prochaine réunion : 31 mars 2016 à 20 h 30